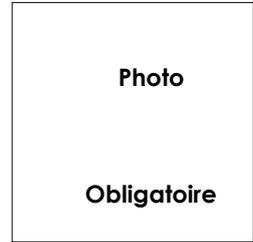




Pass Jeune



-BENEFICIAIRE DU PASS JEUNE :

Usager :

NOM _____ Prénom _____ Né(e) le ! ! ! ! ! ! ! !

Responsable légal :

NOM _____ Prénom _____

Adresse :

Numéro _____ Nom de la Rue _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél. _____ Mail : _____ @ _____

-TRANSPORT UTILISE (de façon régulière) :

Point de montée : _____

Point de descente : _____

Ligne utilisée (si connue) : _____

Attention, cette carte n'est pas un titre de transport

Elle permet l'obtention de carnets de tickets à tarif réduit (cf. modalités au verso)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales au verso

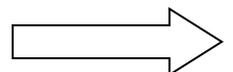
A _____ Le _____

Signature

**Maison de la Région
Saint-Dizier / Bar-le-Duc / Verdun
Service Transport**

4 rue des Romains – CS 60322 – 55007 Bar-le-Duc cedex
Tél. 03 26 70 74 90 – www.fluo.eu/55

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00



**A lire attentivement avant de remplir l'imprimé
Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

A QUOI ME SERT MON PASS JEUNE

- Le PASS JEUNE n'est pas un titre de transport -

Il permet d'obtenir une réduction de 50 % sur l'achat des carnets de 10 tickets (Présentation obligatoire de la Carte Pass Jeune pour acheter un carnet à tarif réduit).

Afin de pouvoir circuler sur le réseau FLUO 55, les détenteurs de PASS JEUNE doivent impérativement remettre au conducteur un ticket et présenter leur carte PASS JEUNE

Tout voyageur qui, lors d'un contrôle, serait surpris à circuler sans avoir remis de ticket au conducteur pourra être sanctionné, sans préjuger des poursuites légales prévues.

POUR Y AVOIR DROIT

JE DOIS :

- Habiter en Meuse
- Etre âgé de moins de 26 ans

POUR OBTENIR MON PASS JEUNE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

1) Compléter l'imprimé clairement et totalement au stylo bille

2) Le transmettre à l'adresse ci-dessous accompagné de :

- Une copie de pièce d'identité (Carte d'identité, Passeport, Livret de famille, Permis de conduire)
- Un chèque de 15 € à l'ordre de « **REGIE TRANSPORTS 55** » règlement par chèque ou par CB uniquement au guichet du Service transport
- Une photo d'identité récente
- Un justificatif de domicile de – de 3 mois

IMPORTANT

Avant de déposer votre dossier, merci de bien vouloir vous assurer auprès du Service transport que les circuits mis en place par la Région répondent bien à vos attentes.

Toute demande faite auprès du Service de la Région Grand Est donnera lieu à l'établissement d'un PASS JEUNE valable 1 an à partir de la date de délivrance. Une fois délivré, il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré, il conviendra donc de refaire une nouvelle demande.